

LES CONTRATS DIB (Déchets Industriels Banals) : Ordures Ménagères

Les déchets assimilés aux ordures ménagères sont les **déchets non dangereux** provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant utiliser les mêmes circuits d'élimination que les déchets non dangereux des ménages.

Pour cela, vous pouvez demander la mise à disposition de conteneurs de 770 L (maximum).

LES CONTRATS DIB (Déchets Industriels Banals) : Cartons et papiers

Le SMAV peut mettre à votre disposition un ou plusieurs conteneur(s) spécifique(s) pour vos déchets cartonnés, d'une contenance de 770 L, s'adaptant aux **cartons volumineux**.



LES AUTRES SERVICES PROPOSÉS

En plus des contrats DIB, vous avez la possibilité, en tant que professionnels, de bénéficier de **conteneurs adaptés aux emballages recyclables** (bouteilles en plastique, canettes, briques alimentaires, etc.), ainsi que de conteneurs spécifiques pour le verre.



MODALITÉS : Du contrat à la collecte

Le SMAV vous propose un **diagnostic personnalisé de vos besoins**. Un agent se tient à votre disposition pour vous rencontrer et vous proposer nos solutions de collecte et de traitement. N'hésitez pas à nous contacter !

Une question sur les contrats ?
Emmanuel Desailly e.desailly@smav62.fr
Charline Ronnelle c.ronnelle@smav62.fr

Un souci de collecte ?
0 800 62 10 62



SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION



**Collecte et déchets
des professionnels :
les services du SMAV**

DÉCHETS PROFESSIONNELS : MODE D'EMPLOI



En tant que professionnel vous produisez des déchets dans le cadre de votre activité. Il vous incombe de veiller au traitement de ceux-ci.

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la loi oblige les collectivités locales assurant la collecte et le traitement des déchets à mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels produisant plus de 1 100 L par semaine de déchets d'origine commerciale et artisanale, assimilables aux ordures ménagères.

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) propose de vous accompagner dans votre démarche environnementale en établissant si nécessaire un contrat de collecte basé sur votre production de déchets.

Au delà du traitement des déchets, il appartient à tout un chacun de participer à la réduction des déchets en adoptant un comportement éco-citoyen aussi bien à la maison que dans l'environnement professionnel. Parce que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas !

Merci pour votre engagement.

Cédric DELMOTTE,
Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

LA LÉGISLATION

Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou tout bien meuble abandonné ou destiné à l'abandon.

Une entreprise publique ou privée est responsable de son déchet jusqu'à son élimination finale. Aussi, votre responsabilité est engagée si vous mélangez des déchets dangereux à d'autres déchets, si vous brûlez des déchets, si vous les abandonnez ou les enfouissez. Une infraction à la réglementation peut coûter cher : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE :

- pneus
- extincteurs
- ordures ménagères
- déchets et produits à base d'amiante
- bouteilles de gaz
- produits explosifs



VOTRE ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

En tant que professionnel, vous pouvez vous rendre uniquement dans 5 de nos déchèteries, sous réserve de vous être procuré la carte d'accès et d'avoir réglé le nombre de passages choisi (1 passage = 0,5 m³). Les dépôts journaliers ne peuvent excéder 8 m³.

Aubigny-en-Artois

Route de Mingoval

Mardi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été)



Avesnes-le-Comte

1050 Av. F. Mitterrand

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été)

Bapaume

Route de Douai

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été)

Rivière

Route départementale n°7

Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été)

Saint-Laurent-Blangy

Rue Kastler ZA des 3 Fontaines

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (18h30 heure d'été)

Proposition de tarifs	Accès aux 5 déchèteries autorisées pour les professionnels
40 passages (40 x 0,5 m ³)	400 €
200 passages (200 x 0,5 m ³)	2 000 €